

## AUDIT

# Audit du projet TNI clé Surveillance des télécommunications

Secrétariat général du Département fédéral de justice et police

---

## L'ESSENTIEL EN BREF

Le programme « Développement et exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération » a été lancé en 2016 et s'achèvera au premier semestre 2024. Il englobe la modernisation durable des systèmes du Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT) et de l'Office fédéral de la police (fedpol). Les dépenses totales pour le programme s'élèvent à environ 150 millions de francs. Les principaux utilisateurs des solutions sont les autorités de poursuite pénale des cantons et de la Confédération.

Dans ce quatrième audit<sup>1</sup>, le Contrôle fédéral des finances (CDF) s'est concentré sur la clôture du programme, au cours de laquelle les systèmes intégrés au programme sont transférés au Service SCPT et à fedpol. Ces derniers doivent veiller à ce que les applications soient exploitées, maintenues et adaptées aux nouvelles technologies, aux bases légales et aux besoins des utilisateurs. L'objectif de cet audit était d'évaluer l'état du programme et les risques au regard de sa clôture imminente.

L'audit a montré que le programme a atteint ses objectifs et qu'il se terminera comme prévu à la mi-2024. Les systèmes sont entrés dans la phase opérationnelle. Toutefois, leur développement doit être assuré à moyen et à long terme au sein du Service SCPT. Le projet de fedpol s'est avéré plus coûteux que prévu, de plus, des désaccords avec le spécialiste de l'intégration des systèmes entraînent des risques opérationnels et financiers.

## Les objectifs du projet sont atteints, il s'agit à présent de poursuivre sur cette lancée

Les objectifs de tous les projets du programme ont été atteints et les fonctionnalités prévues ont été mises en œuvre. La seule exception concerne la consultation électronique des dossiers, qui doit faire l'objet d'un suivi par le Service SCPT. Les équipes de projet ont d'abord mis les fonctionnalités de base à la disposition des utilisateurs finaux, puis ont continuellement enrichi le logiciel avec d'autres fonctionnalités. Les utilisateurs et les groupes d'intérêts, à savoir les autorités de poursuite pénale de la Confédération et des cantons, ont participé intensément aux projets. Les utilisateurs finaux se montrent satisfaits des systèmes du Service SCPT, mais estiment que les applications de fedpol doivent encore être améliorées.

fedpol a renoncé à l'achat prévu de certaines fonctionnalités liées à un logiciel de surveillance, principalement pour des raisons de rentabilité. Les utilisateurs souhaitent que fedpol procède à des achats complémentaires afin de combler les lacunes.

D'ici la mi-2024, toutes les applications seront remises aux organisations responsables dans le cadre de l'exploitation normale.

## Réorganisation du Service SCPT – les travaux sont en cours et doivent être étendus

À l'avenir, le Service SCPT entend assumer lui-même l'exploitation, le support et le développement, il doit donc se réorganiser et se donner les moyens de le faire. Depuis le début de l'année 2023, l'organisation du programme et les différents projets ont fait avancer et préparé le transfert au Service SCPT. Celui-ci a commencé les travaux de préparation et de mise en place, mais ne sera pas en mesure de les achever avant la fin du programme.

---

<sup>1</sup> Les trois rapports d'audit (n° 16315, 18290 et 20376), publiés entre 2016 et 2021, sont disponibles sur le site Internet du CDF.

Le maintien de l'exploitation n'est pas menacé, mais les travaux visant à assurer la poursuite du développement des systèmes sont en cours d'élaboration. Si ces travaux ne sont pas poursuivis et achevés rapidement et de manière conséquente, le renforcement et la pérennisation des investissements déjà réalisés risquent d'être compromis.

À moyen et à long terme, le Service SCPT doit définir une stratégie et s'organiser de façon à pouvoir gérer intégralement les différents systèmes et à les développer efficacement. Cela doit se faire rapidement, car les contrats-cadres avec les fournisseurs sont limités dans le temps. Les ressources nécessaires, les processus et les directives font l'objet de discussions et sont en partie déjà définis.

### **La solution de fedpol sera plus coûteuse, des risques existent pour la suite du développement**

La version standard du logiciel de recherche achetée par fedpol n'a pas pu fournir les fonctionnalités souhaitées comme prévu. Cette constatation tardive a entraîné des développements de logiciels non planifiés et des coûts supplémentaires de 2,3 millions de francs. Le projet reste toutefois dans les limites du crédit d'engagement alloué.

Le montant et le contenu des prestations supplémentaires facturées ont donné lieu à des désaccords entre fedpol et le spécialiste de l'intégration des systèmes. Les prestations de maintenance et les coûts des composants logiciels supplémentaires sont aussi contestés. Il en résulte des risques opérationnels et financiers pour fedpol. La direction mène des entretiens de conciliation. fedpol doit protéger les investissements réalisés et réduire les risques.

### **Le dialogue entre les parties prenantes doit être poursuivi**

Afin de promouvoir la collaboration entre les organes de la Confédération et les autorités de poursuite pénale des cantons, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a mis en place trois comités par voie d'ordonnance en 2017. Or, au lieu de se dérouler au sein de ces comités, le dialogue a eu lieu exclusivement au sein de l'organisation du programme, si bien qu'aujourd'hui, avec la fin du programme, il risque de s'interrompre.

Les thèmes politiques, stratégiques et opérationnels doivent être discutés et développés au niveau approprié, même après la fin du programme. Comme les coûts sont répercutés à 75 % sur les autorités cantonales de poursuite pénale sous forme de forfaits depuis janvier 2024, celles-ci insistent pour être davantage impliquées dans le développement des systèmes. Il est donc réjouissant de constater que le secrétariat général du DFJP considère qu'il est de son devoir de poursuivre le dialogue et de clarifier les questions soulevées. Cela devrait permettre de répondre au souhait des autorités de poursuite pénale de les associer à un stade précoce aux développements futurs.